

Compte rendu pré-sélection enseignants

Suite à la lecture des déclarations liminaires par les différentes organisations syndicales, le président de la CAPN, M. MAUBOUSSIN chef du bureau RH2C, a fourni les réponses suivantes :

Concernant l'envoi des documents relatifs à cette CAPN 8 jours avant sa tenue :

Cela n'a pas été matériellement possible cette année. La DG s'efforcera de tenir ce délai l'année prochaine.

Concernant le dialogue social plus généralement, le président de la CAPN nous a informé de sa volonté de faire remonter les éléments de contestation portés par les Organisations Syndicales, notamment la diminution drastique des temps de préparation des CAPN.

Concernant le Chantier Formation : plusieurs rencontres ont eu lieu. Le CTR du 16 janvier 2017 a annoncé un cycle de réunions, dont celle du 21 mars, avec des fiches de travail adressées aux OS. Le chantier de la formation est un enjeu qualifié de majeur pour la DG. Cependant, vos élus ont de sérieux doutes sur la volonté de la DGFiP de pérenniser un système de formation notamment initiale telle qu'elle existait auparavant. Un nouveau CTR se tiendra sur ce sujet début juillet. La raison en est la restriction drastique des budgets quoi qu'on nous en dise.

Concernant cette CAP, beaucoup de sujets ont été évoqués.

L'année passée, en l'absence de pré-sélection d'enseignants et donc de stage GRH 10, l'administration reconnaît s'être trouvée dans une situation délicate, avec des viviers 'asséchés' quasiment sur tous les établissements. En 2017, il s'agit donc pour elle de reconstituer les viviers avec pour perspective un nouveau chantier de la formation.

En 2015, vos élus avaient pourtant bien insisté sur le volume du vivier que nous avions trouvé largement insuffisant. Cela s'est révélé justifié cette année. Nous déplorons le fait que la DG ne prête quasiment aucune attention à nos propos et remarques.

La DG se félicite par ailleurs du nombre élevé de candidats, soit 146, avec 41 retenus au stade du projet.

Concernant l'affectation à la RAN des enseignants – et non plus à l'établissement comme les années précédentes – , elle est justifiée par la direction générale par la souplesse qu'elle lui permet. C'est nécessaire du fait de la situation des différents établissements dont certains sont en sous-effectif alors que d'autres sont au contraire en sur-effectif. La direction générale s'est engagée à indiquer assez rapidement à l'intéressé son établissement d'affectation suite à la CAPN.

Concernant les critères de recrutement, la Direction Générale estime ne pas se situer dans l'arbitraire. Elle a pris en considération les besoins affichés des différents établissements, l'expérience professionnelle des candidats, leur parcours antérieur en formation (pas de recrutement en sortie d'école par exemple).

La DG réfute qu'il y ait des extensions 'forcées' de compétence. Elles se font en accord avec l'intéressé et un soutien leur est fourni. D'autre part, la direction générale nous a affirmé qu'il y avait beaucoup de volontaires pour ces extensions, d'autant que cela permettait aux enseignants d'élargir leur palette de compétence.

Montreuil, le 23/03/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfiip.finances.gouv.fr

• dgfiip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Concernant la formation des 'exam pro' et des 'listes d'aptitude', le projet est de développer une scolarité sur 7 mois. La DG a renvoyé l'examen de ce sujet au prochain groupe de travail dédié (21 mars 2017)

Concernant la répartition des enseignants formation continue / formation initiale comme cela existait jusqu'à présent, la CGT a fait valoir qu'en raison de la répartition désormais imposée par RAN, les documents fournis pour la CaP étaient insuffisants relativement à la situation particulière du CFP de Nevers, car la RAN comprenait des services implantés à Noisy, Noisiel et Nevers. Aucune réponse de la DG sur ce point. Elle a juste maintenu sa position, la trouvant par ailleurs cohérente pour ses propres besoins.

La CGT a rappelé à plusieurs reprises que cette CAP avait pour objet de sélectionner des stagiaires au GRH 10 et non des enseignants. Et que donc il fallait sélectionner largement pour éviter, comme l'année dernière, de faire des appels à candidature faute de vivier. Cet appel n'a, ici aussi, pas été entendu.

Concernant le devenir de la CAPN pré-sélection et sélection enseignants : M. MAUBOUSSIN, Président de la CAPN, a tenu à préciser que ces CAPN n'avaient pas d'existence juridique. Par conséquent, il nous a laissé entendre que si les CAPN se tenaient bien cette année, il ne pouvait s'engager sur leur tenue pour les années à venir en commençant par l'année prochaine.

La CGT a vivement dénoncé cet état de fait car il a été prouvé que l'existence de ces CAPN permettait un enrichissement des recrutements par la présentation de profils variés et différents pas forcément examinés avec le temps nécessaire. Il a été prouvé que les enseignants issus d'une sélection après CAPN avaient donné une parfaite satisfaction à la DGFIP.

La CGT a donc vivement insisté sur la pérennisation de l'existence de ces CAPN.

Les organisations syndicales ont évoqué de nombreux dossiers comme suit :

- ▶ Clermont-Ferrand (profil recherché – exclusivement) : gestion publique : 13 dossiers
- ▶ Toulouse : 8 dossiers
- ▶ Lyon : 5 dossiers
- ▶ Noisy Le Grand / Noisiel : 10 dossiers
- ▶ Bordeaux : 5 dossiers
- ▶ Rennes : 2 dossiers
- ▶ Rouen : 3 dossiers

A l'issue des débats, quatre collègues ont été présélectionnés (sur Toulouse, Bordeaux, Noisy, Rouen) pour effectuer le stage GRH 10, qui débutera à Noisiel le 22 mars 2017 - en plus des 41 pré-sélectionnés du projet.

Toutes les organisations syndicales ont voté contre le projet en se référant à leurs déclarations liminaires respectives.